

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 1^{er} octobre 2019, à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Roberto Blondin, maire
 MME Nadine Lelièvre, conseillère
 MM. Jacques Desbois, conseiller
 Jeannot Couture, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Sont absents : MM. Patrick Lebreux, conseiller
 Roland Vallée, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Sont également présents :
Luc Lambert, directeur général et René Desbois, inspecteur.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 18 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2019-10-151

ACHAT DE RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal achète, d'Excavation Bernard et Gene Cahill Inc., une rétrocaveuse Case 2016 modèle 580 ayant 1 065 heures de travail pour un montant de 89 600 \$ avant taxes.

QUE pour financer cet achat le conseil municipal fait un emprunt de 51 200 \$ et s'approprie 40 000 \$ du fonds de roulement qui sera remboursé de la façon suivante : 4 000 \$ en 2025 et 2026 et 8 000 \$ pour les années 2027 à 2030.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à l'achat de la rétrocaveuse Case 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

2019-10-152

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 45 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »